

En France, fin 2016, 148 000 personnes handicapées sont aidées financièrement pour leur accueil en établissement ou chez des particuliers. Cela représente une dépense annuelle de 5,1 milliards d'euros. Le nombre de bénéficiaires d'une aide à l'accueil et les dépenses associées ont fortement augmenté depuis 2000.

Les personnes ne pouvant rester en continu à leur domicile en raison de leur handicap peuvent être hébergées chez des particuliers ou dans des établissements médico-sociaux (voir fiche 20), qui proposent également des accueils de jour. Pour financer ces accueils, les personnes concernées peuvent bénéficier, si leurs ressources personnelles ne sont pas suffisantes, d'une aide sociale procurée par les départements (voir fiche 15). Afin de pouvoir rapprocher nombre d'aides et dépenses, les « aides à l'accueil » ne comprennent pas ici l'aide compensatrice tierce personne (ACTP) en établissement, ni l'accompagnement en service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) ou en service d'accompagnement médico-social pour adulte handicapé (SAMSAH), ni l'hébergement de jeunes majeurs en établissement pour enfants handicapés. Avec cette définition restreinte, les aides sociales à l'accueil représentent 29 % des aides octroyées aux personnes handicapées fin 2016.

### Une croissance très forte du nombre de bénéficiaires d'aides à l'accueil

Le nombre de personnes handicapées accueillies en établissement ou par des particuliers et bénéficiant à ce titre d'une aide augmente régulièrement. En dix ans, il est passé de 110 000 à 148 000 bénéficiaires environ, soit une augmentation de 34 % (graphique 1). Cette augmentation est bien plus importante que la croissance démographique.

Fin 2016, 122 200 personnes perçoivent une aide sociale pour un hébergement en établissement, soit 82 % des bénéficiaires d'une aide à l'accueil, hors ACTP en établissement. De plus, 19 700 personnes

handicapées perçoivent une aide pour un accueil de jour en établissement. Enfin, une minorité de prestations concernent un accueil par des particuliers : 6 400 personnes fin 2016.

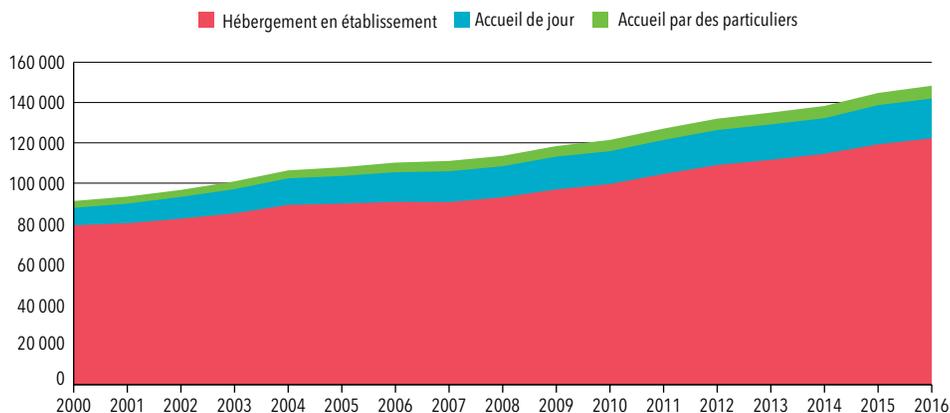
Parmi les personnes bénéficiant d'une aide pour un hébergement en établissement fin 2016, 30 % vivent en foyer d'hébergement (36 900 personnes pour 39 200 places<sup>1</sup>), 36 % en foyer de vie (44 300 personnes pour 50 000 places), 21 % en foyer d'accueil médicalisé (25 600 personnes pour 28 900 places) et 13 % en établissement d'hébergement pour personnes âgées (EHPAD et maisons de retraite) ou en unité de soins de longue durée (15 500 personnes).

### Une baisse de la dépense moyenne par bénéficiaire

Les dépenses brutes d'aide à l'accueil, comprenant l'aide à hébergement ou à l'accueil de jour en établissement et l'accueil par des particuliers, s'établissent à 5,1 milliards d'euros en 2016. Depuis 2000, ces dépenses d'accueil ont progressé de 84,2 % en euros constants (graphique 2). Elles ont évolué à un rythme annuel moyen de 4,9 % en euros constants entre 2000 et 2009, suivi d'une phase de progression moins soutenue depuis (+2,5 % en moyenne annuelle). Par ailleurs, d'autres dépenses d'aide à l'accueil sont assumées par les départements et s'élèvent à 497 millions d'euros en 2016. Elles concernent l'hébergement des jeunes majeurs en établissement pour enfants handicapés (amendement Creton), l'aide à l'accompagnement en SAVS et SAMSAH et d'autres dépenses d'accueil non ventilées par ailleurs.

1. Source : DREES, fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS) pour le nombre de places.

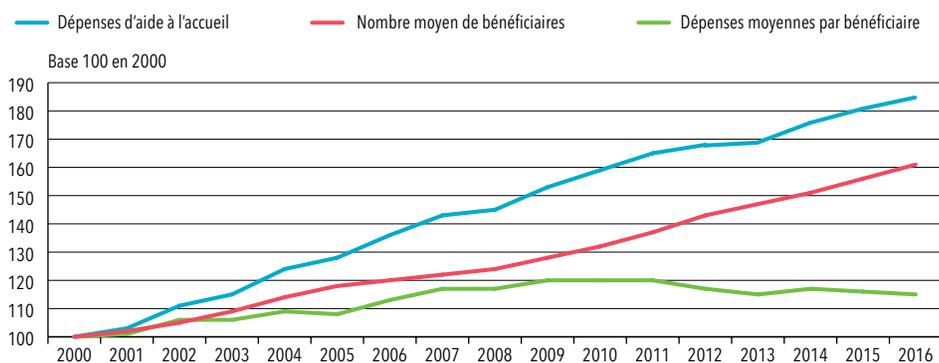
### Graphique 1 Nombre de bénéficiaires d'une aide sociale à l'accueil au 31 décembre, de 2000 à 2016



**Champ** > France métropolitaine et DROM (hors Mayotte).

**Sources** > DREES, enquêtes Aide sociale 2000 à 2016.

### Graphique 2 Évolution des dépenses et des bénéficiaires de l'aide sociale à l'accueil des personnes handicapées, de 2000 à 2016



**Note** > Les évolutions de dépenses sont indiquées en euros constants 2016. Elles sont donc déflatées de l'indice général des prix à la consommation de l'ensemble des ménages de la France entière. La dépense annuelle moyenne par bénéficiaire est le rapport de la dépense totale de l'année  $n$  au nombre moyen de bénéficiaires, calculé comme la demi-somme des bénéficiaires au 31 décembre  $n-1$  et des bénéficiaires au 31 décembre  $n$ . Les dépenses brutes d'aides à l'accueil comprennent celles liées à l'aide à hébergement ou à l'accueil de jour en établissement et l'accueil par des particuliers. Les dépenses liées à l'hébergement des jeunes majeurs en établissement pour enfants handicapés (amendement Creton), à l'aide à l'accompagnement en SAVS et SAMSAH et aux autres dépenses d'accueil ne sont pas prises en compte ici.

**Champ** > France métropolitaine et DROM (hors Mayotte).

**Sources** > DREES, enquêtes Aide sociale 2000 à 2016.

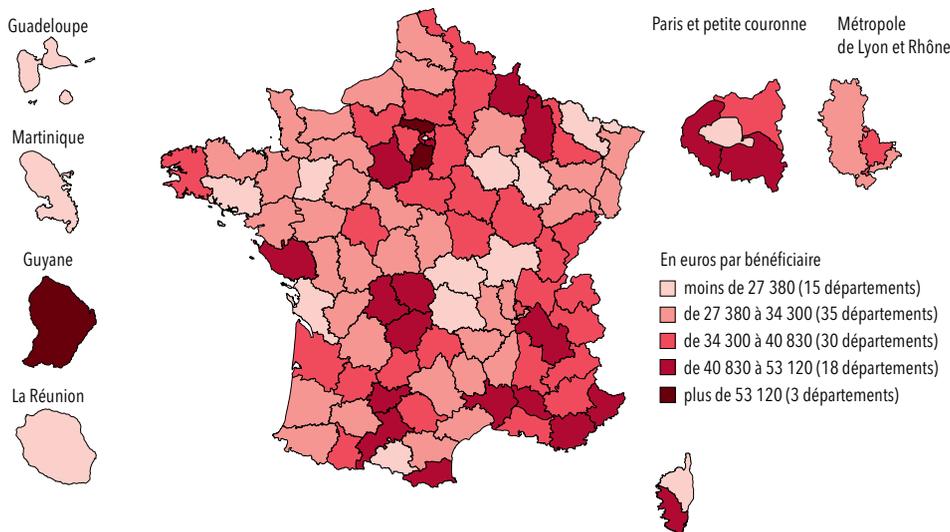
Elles sont exclues ici afin de pouvoir rapprocher la dépense du nombre de bénéficiaires.

En 2016, la dépense moyenne d'aide sociale à l'accueil est de 34 645 euros par bénéficiaire. Entre 2000 et 2010, l'évolution de la dépense moyenne par bénéficiaire a suivi, à un rythme cependant moindre, celle des dépenses totales d'aide à l'accueil. Elle est passée de 30 365 euros par an en 2000 à 36 568 euros par an en 2010, son niveau le plus élevé (+20,4 %). Depuis, la tendance est plutôt à la baisse (-5,3 % entre 2010 et 2016).

La dépense moyenne par bénéficiaire varie très fortement d'un département à l'autre : d'environ 14 000 à 66 000 euros en 2016 (carte 1). La

moitié des départements consacrent moins de 34 300 euros par an à leurs bénéficiaires alors qu'ils sont 21 à leur attribuer plus de 40 800 euros. Ces écarts sont à nuancer en raison des différences départementales de gestion de l'aide sociale à l'hébergement : les dépenses brutes d'aide à l'accueil peuvent inclure ou non des avances faites par le département aux bénéficiaires. Toutefois cela ne suffit pas à expliquer l'ensemble des disparités. D'autres facteurs explicatifs peuvent être avancés : les différences de structure démographique (population plus ou moins âgée notamment) et économique des territoires, ou encore la variation du coût à la place. ■

**Carte 1 Dépenses annuelles brutes d'aide sociale à l'accueil par bénéficiaire en 2016**



**Note >** Les départements ont été classés selon leurs dépenses annuelles brutes d'aide à l'accueil (hébergement et accueil de jour en établissement et accueil par des particuliers) par bénéficiaire en 2016, selon la méthode de Jenks (« seuils naturels », au sens où les départements de valeurs proches sont regroupés dans la même classe). La dépense annuelle moyenne par bénéficiaire est le rapport de la dépense totale de l'année *n* au nombre moyen de bénéficiaires, calculé comme la demi-somme des bénéficiaires au 31 décembre *n-1* et des bénéficiaires au 31 décembre *n*.

**Lecture >** Au niveau national, la dépense moyenne par bénéficiaire et par an est de 34 645 euros.

**Champ >** France métropolitaine et DROM (hors Mayotte).

**Source >** DREES, enquête Aide sociale 2016 ; ISD n°FI10.